

Déclaration du Tchad sur la CSU (Point 11.1) lors de la 77^{ième}
AMS 2024

Merci

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs

Le Tchad remercie les instances de l'Assemblée Mondiale de la Santé pour le travail abattu et exprime son adhésion à la déclaration faite par l'Éthiopie au nom du groupe africain sur la Couverture Sanitaire Universelle (CSU).

Le Tchad soutient l'initiative de la CSU au niveau mondiale et est engagé fermement depuis plusieurs années dans sa mise en œuvre. Il a à cet effet adopté une démarche holistique, intersectorielle et coordonnée qui privilégie les principes d'équité et de solidarité soutenue par une volonté politique affirmée au plus niveau.

Le pays a notamment adopté une Stratégie nationale de CSU et de financement de la santé, mis en place un cadre juridique et institutionnel par la promulgation d'une loi instituant les régimes de protection contre les risques financiers et identifier des sources de financements innovants dédiées à la CSU.

A ce titre, l'État a déjà versé des ressources domestiques pour l'opérationnalisation des régimes de la CSU en commençant par les personnes vulnérables. Des actions vigoureuses sont en cours pour un démarrage effectif en 2024 dans le cadre d'un Plan Quinquennal de Déploiement et de Développement pour la période 2024-2028 en parfaite cohérence avec les ODD.

C'est le lieu pour le pays de remercier une fois de plus l'OMS, le réseau P4H et tous les autres PTFs pour leurs actions multiformes.

En dépit des efforts consentis, de nombreux défis demeurent ; à savoir le renforcement de l'accès équitable de la population à des soins de santé de qualité, la capacité de l'offre de soins à fournir des soins de santé primaire (SSP) en adéquation avec les besoins de la population, la durabilité et la prévisibilité des ressources financières suffisantes, la mise en place d'un dispositif technique adéquat, la coordination des interventions des PTFs et leur alignement sur les priorités nationales.

La mise en œuvre de la CSU au Tchad en quatre étapes présente des avantages en termes de cohérence et de logique de construction même si, par moments, elle pourrait occasionner un risque de lassitude de la part des acteurs face à un processus long et compliqué.

Aussi constate-on une certaine hésitation de la part des PTFs à participer financièrement à la prise en charge des prestations dans un contexte de ressources nationales limitées et de mise en place progressive des financements innovants, ne favorise pas l'accélération du processus et du démarrage rapide de la CSU.

Face à cette situation, mon pays appelle à une plus forte implication et contribution des PTFs dans le financement de la CSU à travers notamment leur participation financière à la prise en charge des prestations ne serait-ce que sur une période transitoire de 5 à 10 premières années, le temps de permettre au système des pays à faible revenu comme le Tchad d'atteindre leur maturité en matière de mobilisation des ressources nationales.

Je vous remercie.